Image not found or type unknown

Journalistes et rupture conventionnelle

Fiche pratique publié le **06/10/2015**, vu **1084 fois**, Auteur : carole VERCHEYRE GRARD

Quelle indemnité de rupture conventionnelle pour les journalistes ?

La rupture conventionnelle des journalistes ne permet pas d'exiger de l'employeur une indemnité minimum égale à l'indemnité légale spécifique aux journalistes.

IMG_2095 Image not found or type unknown La rupture conventionnelle peut parfaitement être conclue avec une indemnité égale à l'indemnité de licenciement de droit commun.

La Cour de Cassation considère que les journalistes ne peuvent pas revendiquer comme indemnité minimum de rupture conventionnelle, le montant de l'indemnité légale de licenciement spécifique à leur profession.

(...)

Pour lire la suite de l'article, cliquer sur ce lien :RUPTURE CONVENTIONNELLE DES JOURNALISTES

A très vite sur mon blog principal

Bien cordialement

Carole VERCHEYRE-GRARD

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés